

Parc des Alpilles : un territoire qui conserve un équilibre économique et écologique

Créé à partir de l'identité spécifique des Alpilles, le dernier né des Parcs Naturels Régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur occupe une position centrale entre le delta du Rhône, l'étang de Berre et le dernier coude que forme la Durance avant de se jeter dans le Rhône.

Son dynamisme démographique a été important entre 1975 et 1982 et se stabilise depuis avec un taux de croissance plus élevé que celui de la région.

Son économie est équilibrée avec une agriculture encore très active, des activités industrielles et de construction plus présentes que dans le reste du département et un secteur tertiaire qui se développe tout en restant très en retrait par rapport aux autres PNR de la région, à l'exception de l'hébergement touristique.

En l'absence de pôle d'emploi important sur son territoire, de plus en plus d'actifs résidant dans le Parc travaillent à l'extérieur.

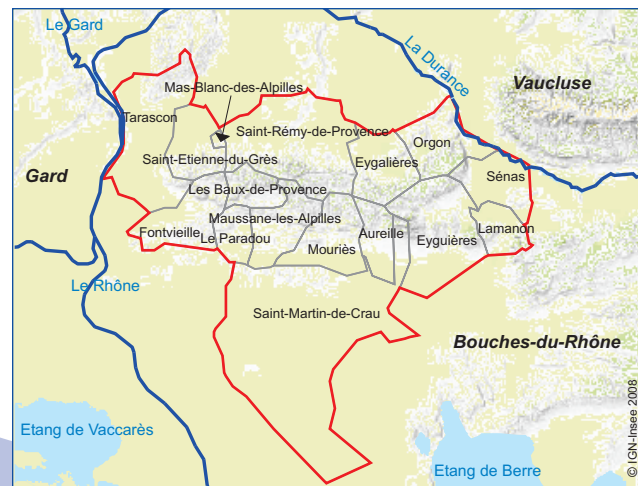
 **Entre Durance et Crau, un territoire fédéré autour du massif des Alpilles**

Créé au début de l'année 2007, le Parc Naturel Régional des Alpilles concerne 16 communes des Bouches-du-Rhône.

Quatorze d'entre elles sont englobées en totalité dans le périmètre du Parc. Deux autres, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, ne le sont que très partiellement. Pour des raisons de disponibilité des données, ces deux communes ont été retenues intégralement dans le territoire d'étude.

Ces 16 communes couvrent une superficie de 762 km² avec une densité de 84 habitants au km², proche de celle du Luberon. Le cœur du territoire contient le massif des Alpilles qui culmine aux Opies à 498 mètres d'altitude. Le Parc recèle une grande diversité florale et faunistique qui se traduit par l'existence de quatre zones de protection qui couvrent ensemble près des trois quarts de sa surface (ZNIEFF, ZICO, ZPS et SIC⁽¹⁾). La moitié du territoire est oc-

Un territoire entre Durance et Crau



(1) ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique ; ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux ; ZPS : zone de protection spéciale ; SIC : site d'importance communautaire.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

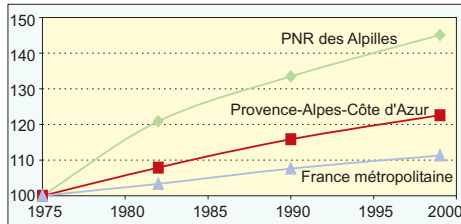


INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

En 25 ans, la population a augmenté deux fois plus vite que dans la région

Évolution de la population depuis 1975 (base 100 en 1975)



Source : Insee, Recensements de la population

cupée par l'agriculture. Un tiers est constitué de terrains naturels avec peu ou pas de végétation et 13 % est couvert de forêt. Les surfaces artificialisées (villes, industries, routes etc.) représentent 5 % de la surface totale.

Le Parc des Alpilles ne comprend pas de pôle urbain. Deux villes dépassent 10 000 habitants, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau. Seule Tarascon appartient à une aire urbaine, celle de Beaucaire située dans le Gard. Cependant, les trois quarts de la population vivent dans l'espace à dominante urbaine, polarisé par les agglomérations environnantes : Arles, Salon-de-Provence, Fos-sur-Mer et Berre. C'est un peu moins que dans le Parc du Luberon (80 %). A titre de comparaison, les parcs du Verdon et du Queyras n'ont que des communes appartenant à l'espace à dominante rurale.

Trois communes regroupent la moitié de la population du Parc

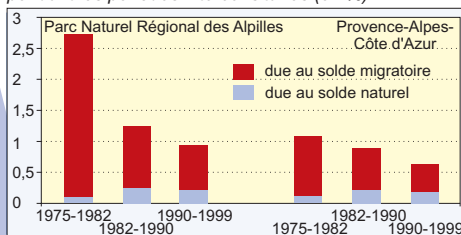
Commune	Population en 1999	Population en 2005
Tarascon	12 668	13 100
Saint-Martin-de-Crau	11 023	11 600
Saint-Rémy-de-Provence*	9 806	10 250*

* Chiffre 2007

Source : Insee, Recensement de la population 1999 et EAR 2004 à 2007

Une hausse de la population qui se stabilise autour de 1 % l'an

Taux annuels moyens de variation pendant les périodes intercensitaires (en %)



Source : Insee, Recensements de la population

Hausse de la population : essentiellement due au solde migratoire

Entre le recensement de 1975 et celui de 1999, la population a augmenté de 45 %, passant de 44 300 à 64 300 habitants. La hausse annuelle moyenne était de + 1,6 %, deux fois plus élevée qu'au niveau régional et légèrement supérieure à celle du Luberon (+ 1,4 %). Elle s'est ralentie par la suite pour se stabiliser aux alentours de 1 % l'an. En 2005, la population des ménages du Parc peut être estimée à environ 68 000 habitants. Le ralentissement de la hausse de la population est surtout dû à la diminution du solde migratoire qui est passé de + 2,6 % par an entre 1975 et 1982 à + 0,7 % entre 1990 et 1999, tandis que le solde naturel est resté stable entre + 0,1 % et + 0,2 % par an.

Les communes les plus dynamiques sont situées à l'ouest (Tarascon) et à l'est du Parc (Lamanon, Eyguières, Eygalières), proches des pôles d'emplois importants que sont Beaucaire et Avignon d'une part, le pourtour de l'étang de Berre d'autre part.

Le profil par âge de la population accuse un déficit très net des classes situées entre 18 et 30 ans : les jeunes quittent le Parc afin de poursuivre leurs études ou à la recherche d'un premier emploi. Mais, au-delà de 30 ans, la situation se rétablit et le Parc connaît même une surreprésentation des personnes âgées de 45 à 65 ans.

Un territoire attractif pour les actifs au-delà de 30 ans

De 1990 à 1999, le Parc connaît un excédent migratoire d'environ 3 500 personnes, solde des 16 600 installations et des 13 100 départs.

Les jeunes adultes de 20 à 30 ans sont plus nombreux à partir qu'à s'installer dans le Parc. Mais, entre 30 et 40 ans, il y a 60 % de plus d'installations que de départs et le solde reste positif au-delà. Ces

jeunes actifs sont fréquemment accompagnés de leurs enfants, ce qui contribue à rajeunir la population du Parc.

L'approche par catégorie socioprofessionnelle confirme ces tendances : solde fortement négatif pour les étudiants et élèves (- 830) ; solde fortement positif pour les retraités (+ 700) ; déficit pour presque toutes les catégories sociales avant 30 ans mais excédent au-delà. Seuls, les ouvriers connaissent un solde migratoire positif quel que soit leur âge.

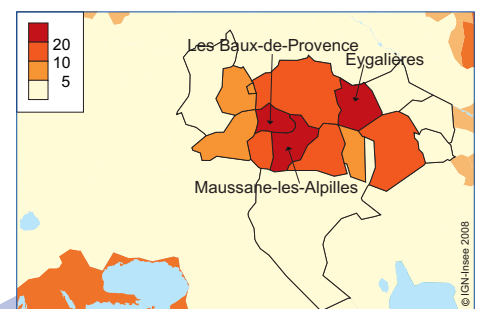
Les principaux flux migratoires ont lieu avec le Vaucluse, le Gard et surtout avec le reste des Bouches-du-Rhône (environ la moitié des échanges), en particulier les aires urbaines de Marseille-Aix-en-Provence, d'Arles et de Salon-de-Provence.

Les résidences secondaires augmentent mais leur nombre reste relativement faible

Le nombre de logements sur le Parc ne cesse de croître. En 2005, il s'élève à 32 000, soit 49 % de plus qu'en 1982. Tout au long de la période 1982-2005, la proportion de résidences principales est constante, à 86 %. Le nombre de logements vacants reste inchangé, aux alentours de 1 750. Par contre, le nombre de résidences secondaires a presque doublé. Leur part est passée de 6 % à 8 %. C'est néanmoins un taux relativement bas en comparaison des 13 % du Luberon et des 45 % du Parc du Verdon.

Des résidences secondaires présentes surtout dans le centre du Parc

Part des résidences secondaires en 1999 en %



Source : Insee, Recensement de la population 1999

Les déplacements professionnels quotidiens s'intensifient

	1990	1999	Evolution en %
Actifs occupés résidant dans le Parc	21 800	23 800	9,2
Travaillant dans le Parc	13 500	13 050	- 3,2
Travaillant hors Parc	8 300	10 750	29,3
Actifs occupés venant travailler dans le Parc	4 300	6 750	59,1
Emplois dans le Parc	17 800	19 800	11,8
Part des actifs occupés résidant dans le Parc et travaillant à l'extérieur	38,1 %	45,1 %	7,0
Part de l'emploi du Parc occupé par des personnes extérieures	24,0 %	34,2 %	10,2

Source : Insee, Recensements de la population 1990 et 1999

Près de la moitié des actifs du Parc travaillent à l'extérieur

En 1999, le Parc compte 23 800 actifs ayant un emploi et 4 400 chômeurs. Le taux de chômage à cette date atteint 15,5 %, inférieur d'un point à celui du Luberon mais de quatre points à celui des Bouches-du-Rhône.

Entre 1982 et 1999, la population active du Parc a augmenté de 30 % malgré la baisse de 10 % du nombre de non salariés. Le taux d'activité a progressé, principalement grâce à l'augmentation de celui des femmes qui passe de 43 % à 59 % tandis que celui des hommes régresse légèrement de 80 % à 74 %.

En 2004, le territoire du Parc compte 17 000 emplois salariés. 20 600 salariés y vivent, mais seuls 8 700 d'entre eux y travaillent. Chaque jour, 12 000 habitants du Parc en sortent pour aller travailler ailleurs. Ils croisent 8 300 salariés résidant en dehors du Parc qui viennent y travailler. Les principales communes d'échange sont les communes environnantes : Arles, Salon-de-Provence, Fos-sur-Mer, mais également des communes centres d'aire urbaine comme Marseille, Avignon ou Beaucaire.

Un tissu économique équilibré

En 25 ans, de 1975 à 1999, le tissu productif du parc a connu de profondes mutations mais, à l'encontre de ce qui se

passé dans les Bouches-du-Rhône, il semble avoir maintenu un certain équilibre entre les différents secteurs. Ainsi, la part de l'emploi agricole a décliné de 29 % à 13 % mais reste très élevée au regard des 2 % d'emplois agricoles des Bouches-du-Rhône. La majeure partie de l'emploi appartient au secteur tertiaire comme partout ailleurs mais la progression de ce secteur, qui le fait passer de 42 % en 1975 à 63 % en 1999,

le maintient loin des 80 % atteint dans les Bouches-du-Rhône. Alors que la construction évolue comme sur l'ensemble du département, l'industrie résiste à l'érosion de son emploi : sa part est passée de 19 % en 1975 à 16 % en 1999, tandis que dans le département, elle est passée de 22 % à 13 %. Cette résistance est sans doute due à la présence de grands établissements industriels comme l'usine de pâte à papier, deux entreprises d'emballage, les industries agroalimentaires situées à Tarascon, ainsi qu'une entreprise d'instruments de mesure à Lamanon.

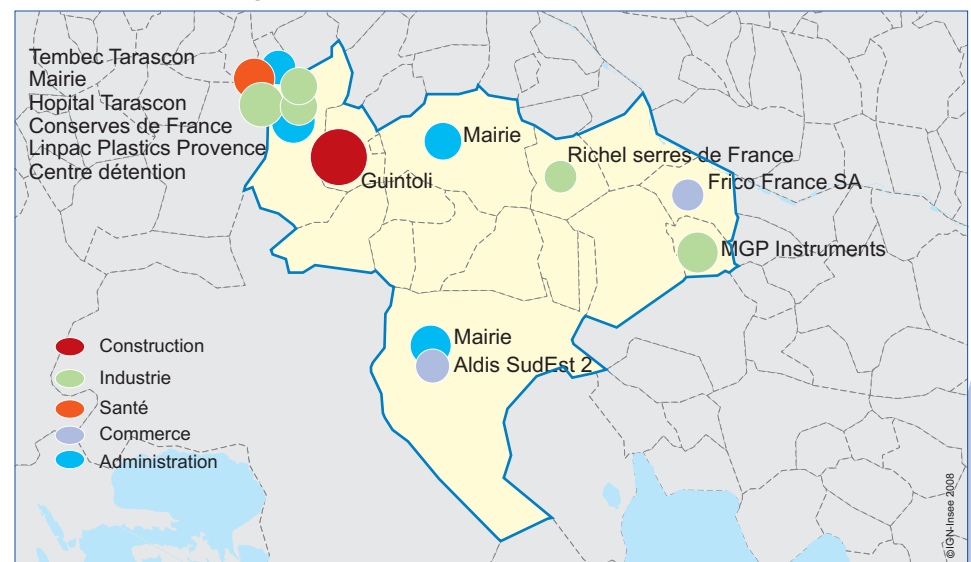
En 2004, parmi les emplois salariés tertiaires, l'administration publique vient en tête avec l'ensemble des mairies et le centre de détention de Tarascon. Vient ensuite la santé et l'action sociale, le commerce de gros, le commerce de détail, l'éducation puis l'hôtellerie restauration.

Emploi dans le Parc en 1999 en quatre grands secteurs

	PNR des Alpilles		Paca	Bouches-du-Rhône
	Effectifs en 1999	Part en %	Part en %	Part en %
Agriculture	2 600	13,2	3,1	1,9
Industrie	3 200	16,2	11,3	13,0
Construction	1 450	7,2	6,1	5,2
Tertiaire	12 550	63,4	79,5	79,9
Total	19 800	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Recensement de la population 1999

Etablissements de plus de 150 salariés



Source : Insee, Clap, SAE 2005

Une offre hôtelière orientée vers le haut de gamme

Avec 5,5 % de l'emploi total pour les activités liées à la fréquentation touristique, le Parc des Alpilles offre une capacité d'environ 20 000 lits touristiques⁽²⁾ en 1998. Entre 1988 et 1998, cette capacité a augmenté de 50 %. La capacité touristique rapportée à la population s'élève à 31 lits pour 100 habitants, taux inférieur à celui du Luberon (43), dix fois moins que dans le PNR du Verdon et vingt fois moins que dans le Queyras. C'est un tourisme orienté vers l'accueil hôtelier : les hôtels offrent 26 % des lits touristiques contre 6 % dans la région, tandis que la part revenant aux résidences secondaires n'est que de 54 % contre 77 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En outre, l'offre hôtelière est de haut de gamme : 60 % de la capacité d'accueil est homologuée dans des hôtels 3 ou 4 étoiles contre 42 % dans le Luberon et 50 % en Paca.

Une agriculture de qualité et dynamique

L'agriculture occupe la moitié de la superficie du Parc des Alpilles. En 2000, les 1 300 exploitations agricoles néces-

sitaient l'équivalent de 4 000 emplois à plein temps dont les deux tiers fournis par la main d'œuvre salariée.

C'est une agriculture de qualité reconnue par plusieurs appellations contrôlées dont le fameux "foin de Crau", seule AOC non alimentaire de France dont une partie de la production est exportée vers l'étranger. Les principales productions sont liées à l'élevage (bovin et ovin), mais sont également fruitières (pêches, pommes, poires) et céréalières. Les productions d'olives, tant pour la bouche que pour l'huile, ainsi que la production viticole, sont très réputées et reconnues par plusieurs appellations d'origine contrôlée (AOC). Les productions de légumes sont également importantes, avec des serres qui couvrent plus de 400 hectares.

Une fiscalité locale qui traduit l'équilibre économique

En 2004, les 16 communes du Parc des Alpilles disposent en moyenne, pour fonctionner, de 1 264 euros par habitant de ressources financières. C'est un budget supérieur à celui du Luberon (1 088)

mais inférieur au budget moyen des communes du département (1 327).

Plus de la moitié du budget de fonctionnement repose sur la fiscalité directe dont près de la moitié est fournie par la taxe professionnelle, un quart par la taxe d'habitation et un autre quart par le foncier bâti. La part du foncier non bâti, bien que faible (3,4 %), est six fois plus forte que dans les Bouches-du-Rhône, ce qui témoigne de l'importance des activités agricoles. De même, le niveau relativement élevé de la taxe professionnelle souligne le poids de l'appareil productif.

Un peu plus d'un quart de la fiscalité directe revient aux intercommunalités à fiscalité propre, ce qui montre une intégration intercommunale plus poussée que dans le Luberon (22 %) mais en retrait par rapport à la situation départementale.

En 2005, les communes du Parc ont fourni un effort d'investissement de l'ordre de 451 euros par habitant, 50 % plus élevé que la moyenne communale des Bouches-du-Rhône, ce qui reflète un dynamisme certain de leur gestion.

Gérard Davout

Les **Parcs Naturels Régionaux** datent de 1967. Ils sont au nombre de 45 en France. Consacrés par l'article L333-1 du code de l'environnement, ils sont constitués par :

- un territoire à forte identité naturelle et culturelle mais fragile,
- un projet de mise en valeur durable et harmonieuse du territoire,
- une charte, véritable contrat entre les membres du Parc,
- une marque, détenue par l'État et attribuée lors du classement par décret.

Le Parc Naturel Régional a pour objet : de protéger son patrimoine naturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ; de contribuer à l'aménagement du territoire ; de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.

Cinq parcs existent dans la région : outre ceux de la Camargue, du Luberon, du Queyras et du Verdon, le Parc des Alpilles est le dernier créé. Deux autres sont en projet : les Préalpes d'Azur et le Ventoux.

Le Parc Naturel Régional des Alpilles a été créé en janvier 2007. Il concerne 16 communes dont deux partiellement. Le périmètre étudié ici est celui des 16 communes dans leur intégralité. Il est souvent comparé au Parc voisin du Luberon.

Pour en savoir plus

"Parc du Luberon : un territoire attractif à l'activité économique diversifiée", SUD INSEE l'essentiel n° 103, février 2007.

(2) La capacité d'accueil touristique est mesurée en nombre de lits : 2 lits par chambre d'hôtel, 3 lits par emplacement de camping, 5 lits par résidence secondaire et en nombre de personnes-places pour les autres hébergements (centres de vacances, villages et maisons familiales de vacances, auberges de jeunesse, gîtes d'étape, chambres d'hôte...).

© Insee 2008

Dépôt légal : février 2008
N° ISSN : 1287-292X
Code Sage : SIE811732

Directeur de la publication : **François Clanché**
Chef du service Etudes et Diffusion : **Pascal Oger**
Rédacteur en chef : **Bernadette Renard**

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
Provence-Alpes-Côte d'Azur
17, rue Menpenti
13387 Marseille Cedex 10
Téléphone : 04 91 17 57 57
Fax : 04 91 17 59 60

SUD INSEE l'essentiel figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr/paca (rubrique "Publications")

Vous pouvez vous abonner gratuitement à la lettre d'information électronique : www.insee.fr/paca (rubrique "Lettre d'information électronique")